

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

COMMUNE DE GUESNAIN

CANTON DE DOUAI SUD

._*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

._*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUESNAIN

Le trente avril deux mille vingt-six, à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GUESNAIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame LUCAS Maryline, à la suite d'une convocation régulière en date du 17 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Votants : 11

Etaient Présents : Madame LUCAS Maryline – Présidente

Mesdames AMADEI Corinne – DELCAMBRE Chantal – Messieurs SENEZ Jean-Pierre- CARRE Odilon - Mesdames CUISSÉ Marie-Line - DRAPIER Régine – HASSANI Sonia – BARRERE Céline - Monsieur DEVRED Sylvain – Madame BLANCHARD Perrine

Excusées :

Madame Claudine FERMEN – Madame REGNIEZ Renée

Absents :

SECOURS AUX OBSEQUES [REDACTED]

Madame la Présidente propose d'étudier la demande de prise en charge des frais d'obsèques de [REDACTED] [REDACTED] qui a organisé les funérailles représentant un montant total des frais d'obsèques de 4 724.85€.

Le défunt avait souscrit une convention obsèques pour un montant de 4000.00€, montant qui sera versé aux pompes funèbres Sauthieux, missionnés pour l'organisation des funérailles.

Il est à noter que la famille [REDACTED]

⇒ Il reste à charge de la famille 724.85€ à régler aux pompes funèbres.

En conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), certaines données personnelles ont été masquées dans ce document afin de protéger la vie privée des individus.

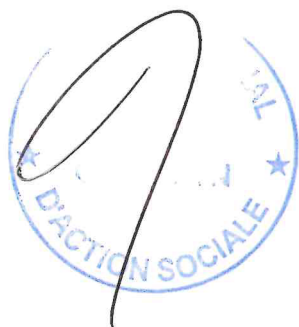
*Le Conseil d'Administration,
Vu l'exposé de Madame la Présidente,
Après examen de la situation,*

A l'unanimité,

N'autorise pas Madame la Présidente à verser une aide pour paiement d'une part des obsèques de [REDACTED]

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Maryline LUCAS*

*La secrétaire de séance,
Corinne AMADEI.*



En conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), certaines données personnelles ont été masquées dans ce document afin de protéger la vie privée des individus.